

Certificat Individuel

Mise en vente, vente des produits phytosanitaires



Programme de formation

- Réglementation et sécurité environnementale
- Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives

Le décret 2016-1125 du 11 août 2016 et les arrêtés du 29 août 2016 ont modifié les catégories de certificats individuels, et leur mode d'obtention. Le certificat individuel « Vente » regroupe désormais les deux catégories : « Vente aux professionnels » et « Vente au grand public »

Le certificat individuel est **valable 5 ans**.

Voie d'accès	Mise en vente, Vente de produits phytopharmaceutiques
Formation complète comprenant un test final	3 jours comprenant un test final (seuil de réussite 20/30) + 1 jour si échec
Test seul	1 heure 30 (seuil de réussite 20/30)
Equivalence de diplôme	Cf la liste de diplômes permettant l'équivalence : Annexe 1 de l'arrêté du 29 août 2016 (diplôme de moins de 5 ans)
RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT	
Attention, la demande de renouvellement, et donc la formation ou le test doivent être réalisés de 6 mois à 3 mois avant la date d'échéance du certiphyto déjà obtenu.	
Formation complète	1 jour
Test seul	1 heure 30 (seuil de réussite 20/30)
Equivalence de diplôme	Cf la liste de diplômes permettant l'équivalence : Annexe 1 de l'arrêté du 29 août 2016 (diplôme de moins de 5 ans)

Nos tarifs pour la formation certiphyto Vente 2019 :

Formation : 215 euros par jour*, par participant (net de taxe)

Test seul (Questionnaires à Choix Multiples) : 140 € par passage de test

* Hors frais de repas. Le coût des formations peut être pris en charge par votre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé).

Les **dates et lieux des prochaines sessions** de formation sont consultables sur notre site Internet www.fredon-auvergne.fr

Pour plus d'information, contactez-nous !

BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour des inscriptions multiples, nous contacter

Mise en vente, vente des produits phytosanitaires

Le stagiaire :

Nom : Prénom :

Date de Naissance :

Date d'échéance du certificat individuel (*si renouvellement*) :

Employeur :

Adresse de l'employeur :

Code postal : Ville :

Tél : Email (personne à contacter) :

Financement de la formation :

Par l'employeur

Par un OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé : VIVEA, FAFSEA, OPCALIM...). Préciser lequel :

par le FPSPP (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours professionnels)

Inscription à la formation complète initiale pour l'obtention du Certificat Individuel « Mise en vente, vente de produits phytopharmaceutiques » qui aura lieu les à Lempdes (63).

Cette formation intégrera une vérification des connaissances. Vingt réponses justes sur trente seront exigées pour valider le certificat individuel. En cas d'échec au test, une journée de formation complémentaire sera nécessaire.

Inscription à la formation de renouvellement du Certificat Individuel « Mise en vente, vente de produits phytopharmaceutiques » qui aura lieu le à Lempdes (63).

Merci de nous envoyer une copie du certificat individuel en cours de validité.

Le / / Signature

Dans le cas d'un nombre insuffisant de participants, la FREDON Auvergne se réserve le droit de reporter la session. Dans ce cas, vous serez prévenu au plus tard une semaine avant la date initiale prévue.

FREDON Auvergne - Site de Marmilhat - 83 avenue de l'Europe - 63370 LEMPDES
Tél : 04 73 42 14 63 - Fax : 04 73 42 16 61 - Courriel : contact@fredon-auvergne.fr

VOTRE CONTACT "CERTIPHYTO" :

Virginie GAUTHIER - Tél : 04 73 42 16 68 - Courriel : virginie.gauthier@fredon-auvergne.fr

